

# **FACULTE DE SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES**

Ministère de tutelle : Ministère de l'Education

Adresse : Université Cheikh Anta Diop – Dakar Fann

Téléphone : 824 01 34

Textes de référence : Décret n° 70-1139 du 12-10-1970

Modifié par les décrets n° 72-721 du 16 mars 1971

N° 74 – 405 du 26 avril 1974

N° 78 – 700 du 17 juillet 1978

N° 84 – 1175 du 13 octobre 1984

## **I. BUT DE LA FACULTE :**

Former des capacitaires en droit ( 2 ans), des titulaires d'une attestation de **D.E.J.P.G** ( 2 ans), d'une attestation de 3<sup>e</sup> année (Licence), d'une maîtrise es-sciences juridiques (4 ans) , d'un doctorat (6 à 7 ans) ....

Les études de droit ont essentiellement pour objet d'apprendre à l'étudiant à connaître les mécanismes de la vie en société, à se familiariser avec les problèmes posés par elle, que ce soit au niveau des rapports individuels (droit privé ) ou au niveau des rapports entre l'Etat, les collectivités publiques et l'individu (droit public ).

Diplômes obtenus :

Capacité en droit – Maîtrise es-sciences juridiques – **D.E.S.S.** ( Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées) – **D.E.A.** et Doctorat de 3<sup>e</sup>me cycle – Doctorat d'Etat.

Régime de la faculté : Externat

## **II. QUALITES REQUISES :**

Avoir un bon niveau de culture générale - Une bonne mémoire – Aimer le droit - Avoir le goût de l'effort soutenu et une bonne logique - Savoir travailler seul et en groupe – Beaucoup lire.

## **III. CONDITIONS D'ADMISSION :**

Garçons et filles titulaires de tout bac (mais de préférence les L<sub>1</sub>, L<sub>2</sub>) ou d'un admis en équivalence. Capacitaire ayant obtenu 12/20 à l'ensemble de ses examens, candidats admis à l'examen spécial d'entrée.

Etre âgé (e) de 23 ans au plus au 31 décembre de l'année en cours.

Les Sénégalais doivent être proposés par la commission d'admission sur examen de leur dossier. (cf Tableau critères de classement de la fac de sciences juridiques et politiques en annexe).

Les étrangers doivent être présentés par leur gouvernement. Ils sont admis sur décision rectoriale dans limite des quotas fixés.

Les équivalences sont possibles à tous les niveaux ( de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> année ) après avis de la Commission d'équivalence.

1<sup>er</sup> cycle : 2 ans DEJPG

2<sup>e</sup> cycle : 2 ans – 3<sup>ème</sup> année : Licence

- 4<sup>ème</sup> année : Maîtrise

3<sup>e</sup> cycle : D.E.S.S. (1 an) ou D.E.A. (1 ou 2 ans )

Doctorat 3<sup>ème</sup> cycle (2 à 4 ans ) Doctorat d'Etat ( indéterminé).

\*DEJPG : voir page sigle

## **IV. DOSSIER D'INSCRIPTION – LIEU DU DEPOT :**

Se présenter au service de la scolarité de la faculté des Sciences Juridiques et Politiques dès que l'on a connaissance de son admission pour y retirer un imprimé d'inscription (voir la composition du dossier).

## **V. DATES ET LIEUX HABITUEL DU CONCOURS**

Examen spécial d'entrée en faculté : mois de mai à la faculté.

Capacitaire n'ayant pas obtenue 12/20 : mois de novembre.

- Ouverture des inscriptions : 15 octobre
- Clôture des inscriptions : 15 décembre

## **VI. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES :**

**1<sup>ère</sup> année :** (tronc commun)

Introduction à l'étude du droit et droit des personnes et de la famille – Droit constitutionnel et institutions politiques – Economie politique générale – Histoire comparative des institutions – Institutions judiciaires – Système politique sénégalais – Institutions internationales.

**2<sup>ème</sup> année :** (tronc commun)

Droit civil - Droit des obligations – Droit administratif – Finances publiques – Droit pénal général et procédure pénale – Economie politique – Sciences politiques – Droit des biens – Histoire des institutions de l'Afrique à l'époque coloniale.

**3<sup>ème</sup> année :** Droit public

**I / Matières communes aux options de Droit Public :**

Droit administratif – Droit international public – Economie du développement – Systèmes politiques africains – Libertés publiques – Droit commercial.

**II / Administration Publique :**

Droit social – Techniques financières – Histoire administrative et politique du Sénégal.

**III / Relations Internationales :**

Organisations internationales.

**3<sup>ème</sup> année :** Droit Privé

**I / Matières communes Aux Deux Options :**

Droit commercial – Droit spécial – contrats spéciaux.

**II / Matières propres à L'option Judiciaire :**

Matières obligatoires : Droit judiciaire privé – droit pénal spécial – Droit musulman – contentieux administratif.

Matières et option : droit coutumier africain et institutions privées du Sénégal depuis le 19<sup>ème</sup> siècle – histoire du droit privé ( droit des obligations).

**III / Matières propres au Droit des Affaires :**

Comptabilité générale – organisation de l'entreprise – sûretés et voies d'extinction – droit du commerce international et des communautés africaines.

**4<sup>ème</sup> année :** Droit Public

**I / Cours Communs :**

Régionalisme africain – histoire des idées politiques depuis le 18<sup>ème</sup> siècle – anthropologie politique et sociale – philosophie du droit.

**II / Cours propres à l'option : « Administration publique »**

Sciences et techniques administratives – Droit public économique – Politique économique et financière ;

**III / Cours propres à l'option : « Relations Internationales »**

Droit international public – Relations internationales – Droit économique international – Droit des communications internationales.

**4<sup>ème</sup> année :** Droit Privé

**I / Cours propres à l'option « judiciaire »**

Statut personnel – droit international privé – problèmes de politique criminelle – comptabilité générale – libertés publiques – droit privé comparé – philosophie du droit – sûretés et voies d'exécution – droit commercial.

**II / Cours propres à l'option : «Droit des affaires »**

Droit économique – droit fiscal des affaires – droit et pratiques bancaires – initiation à la statistique et à l'informatique – droit de l'import – export – droit des assurances – droit des transports – droit international privé – droit commercial – droit pénal des affaires – droit maritime.

## **VII - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

Il n'y a aucune garantie d'emploi à la sortie de la faculté. Un « maîtrisard » est classé à la hiérarchie A.

Le **D.E.J.P.G** doit être obtenu en 3 ans au maximum pour les étudiants et 4 ans pour les travailleurs par dérogation du doyen ;

L'année de maîtrise ne peut être redoublée qu'une fois. On ne peut cumuler la préparation de deux diplômes de même niveau en même temps. Il y a deux sessions d'examen par an. Juillet et octobre.

Possibilités de poursuites d'études : DEA, DESS, Doctorat, Chercheur

La capacité d'accueil est théoriquement illimitée.

Le **D.E.J.G** est ouvert au début de chaque année universitaire.